

Le 29 novembre 2024

DECISION PRESIDENT N°2024-DPRSDT-441

8.5 - Politique de la ville-habitat-logement

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 015-200066637-20241129-2024_DPRSDT_441-AR



Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.